



Révision de l'Aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral (août 2020)

ChF, le 11 septembre 2020

Cette révision trouve principalement son origine dans deux décisions du Conseil fédéral :

- la décision du 6 décembre 2020 visant à améliorer l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) charge notamment la ChF de revoir l'Aide-mémoire afin de prendre en compte la mise en place d'un « quick check » et l'obligation de présenter de manière standardisée les coûts de la réglementation pour les entreprises
- la décision du 15 janvier 2020 visant à présenter de manière plus cohérente et systématique les données sur lesquelles reposent les projets législatifs charge notamment la ChF d'étoffer les passages consacrés à l'utilisation des données et à indiquer que celles-ci devront être présentées sous la forme d'un tableau synoptique qui renseignera sur leur qualité, sur leur fiabilité et sur leur mise à jour.

La ChF a pris par ailleurs l'initiative d'exposer dans l'Aide-mémoire les différents éléments à prendre en compte pour planifier un message.

C'est ainsi qu'il a été inséré dans l'Aide-mémoire une nouvelle partie II intitulée « Considérations méthodologiques » qui, complétant les règles à suivre pour présenter les conséquences d'un projet, indique comment effectuer une analyse d'impact de la réglementation, comment garantir la qualité et la transparence des données et comment planifier l'établissement d'un message.

On trouvera d'autres informations sur l'AIR – qui prévoit notamment la réalisation d'un examen sommaire, ou « quick check », pour tout projet législatif de la Confédération – sur la [page concernée du SECO](#) et dans le Classeur rouge (intranet uniquement ; voir aussi dans le Classeur rouge les pages [Éléments constitutifs d'une proposition](#) et [Notes de discussion](#)).